

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le treize janvier à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Patricia BRAULT, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM RIBOULET. MARCHAIS. Mme DAMANGE. MM BROSSARD. BRAULT. LOISEAU. BANNIER. WATTELE. Mmes FAYOL. GONNEAU. ROBIN. MAZZONI. JUIN. DUGUE

=====
Date de la convocation : 7 janvier 2016

Secrétaire de séance : Madame Michèle GONNEAU

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud**
- **Approbation du rapport d'activités 2014 du SIEIL**
- **Aménagement de la rue de la Chocolaterie : convention de maîtrise d'œuvre – estimation sommaire des travaux**
- **Biens vacants sans maître**
- **Tarifs 2016**
- **Convention de balayage entre la commune de Descartes et d'Abilly**
- **Subvention du Département FDSR – réfection chauffage et mise en place d'un faux plafond à la salle des fêtes**
- **T.A.P. : recrutement d'un agent d'animation Zumba**
- **Questions diverses :**
 - **participation voyage – collègue Grand-Pressigny**
 - **Acquisition jeux – Ile de la Claise**
 - **Remboursement achat Mme Aurélie ALVAREZ, directrice de l'Ecole**

Pas d'observations sur le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2015.

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURAINE DU SUD – Délib. n°3-1/01/16

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités locales, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'approbation du rapport d'activités 2014.

Elle présente à l'ensemble du Conseil Municipal le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide d'approuver le rapport d'activités 2014 de la Communauté de communes de la Touraine du Sud.**

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE – Délib. n°4-2/01/16

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités locales, il convient que le conseil municipal se prononce sur l'approbation du rapport d'activités 2014.

Elle présente à l'ensemble du Conseil Municipal le rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide d'approuver le rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire**

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHOCOLATERIE : CONVENTION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ET ESTIMATION SOMMAIRE DES TRAVAUX – Délib. n°5-3/01/16

Monsieur Jean-Pierre RIBOULET, Adjoint rappelle les travaux d'aménagement de voirie et d'effacement de réseaux prévus rue de la Chocolaterie.

Il précise que le Cabinet AGEA de CHATELLERAULT a été retenu pour étudier le projet, le montant des travaux estimé pour l'aménagement de voirie s'élève à 67 987.00 € H.T.

Il convient maintenant de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux au Cabinet AGEA.

Il donne lecture de la convention de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 5 440.00 € H.T. (montant basé sur l'estimatif cité ci-dessus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **accepte la convention de maîtrise d'œuvre du Cabinet AGEA de CHATELLERAULT pour un montant de 5 440.00 € H.T.**
- **charge Mme le Maire de signer la présente convention**

OBJET : BIENS VACANTS SANS MAÎTRE – PROPRIETAIRE DECEDE – Délib. n°6-4/01/16

Madame le Maire précise la procédure suivante :

- lorsqu'un immeuble n'a pas de propriétaire connu et que les contributions foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans, cette situation est constatée par arrêté du maire, après avis de la commission communale des impôts directs. Il est procédé par les soins du Maire à une publication et à un affichage de cet arrêté. Si le propriétaire ne se fait pas connaître dans un délai de 6 mois, l'immeuble est présumé sans maître. Le bien à la suite est incorporé dans le domaine communal par délibération du conseil municipal. Elle indique que les immeubles cadastrés comme suit peuvent faire l'objet de cette procédure :

- Section BC N°35 pour une contenance de 1 a 82 ca « Le Haut Bourg »
- Section BC N°37 pour une contenance de 95 ca « Le Haut Bourg »

COMMUNE D'ABILLY (INDRE ET LOIRE) – REUNION DU 13 JANVIER 2016

- Section BD N°24 pour une contenance de 6 a 60 ca « La Brunelière »
- Section YK N°29 pour une contenance de 73 a 60 ca « La Malgagne »
- Section YM N°19 pour une contenance de 52 a 70 ca « Les Gaudries »

Elle propose que cette procédure soit mise en place pour les biens cités ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Charge Mme le Maire de lancer cette procédure et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

OBJET : TARIFS 2016 – Délib. N°7-5/01/16

Madame le Maire rappelle les différents tarifs appliqués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide de fixer à compter du 1^{er} mars 2016 :**
 - le montant de la location de la salle des fêtes pour les personnes hors commune à 240.00 € la journée
 - le montant du chauffage de la salle des fêtes à 65.00 € la journée
 - les autres tarifs de location de la salle des fêtes restent inchangés
- **décide de ne pas augmenter en 2016, les tarifs :**
 - de la location de la salle polyvalente
 - de la location de la salle omnisports
 - de la location du « Petit théâtre »
 - des concessions de cimetière
 - des photocopies
 - du matériel (chaises, tables, bancs, stand)
- **précise que les tarifs du camping seront revus en fonction du montant de la taxe de séjour qui sera appliqué**

OBJET : AUGMENTATION DES LOYERS – Dossier n°5

Madame le Maire rappelle le montant des loyers pour les différents logements loués par la Commune.

Elle indique que l'indice de référence des loyers a très peu varié au cours de l'année et propose de ne pas augmenter les loyers en 2016.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

OBJET : PROGRAMMATION CULTURELLE – FIXATION DES TARIFS POUR LES SPECTACLES ORGANISES EN 2016 – Délib. n°8-5/01/16

Monsieur Bernard MARCHAIS, rappelle la programmation culturelle qui comprend 6 spectacles pour l'année 2016, à savoir :

- samedi 5 mars : Théophile le Crocodile – spectacle enfants – payant
- vendredi 29 avril : Wally – spectacle humoriste – payant
- vendredi 27 mai : Juan de Lérida – spectacle musique Flamenco – payant

- samedi 2 juillet : Rassemblement des Chorales – gratuit
- samedi 29 octobre : concert Cartésixte – payant
- vendredi 4 novembre : Claudette Fuzeau – Humoriste – payant

Il propose de fixer les tarifs pour 2016, comme suit :

- **SPECTACLE ENFANTS :**
 - ✓ enfants de la commune : 3.00 €
 - ✓ enfants hors commune : 5.00 €
- **AUTRES SPECTACLES :**
 - ✓ 10.00 € par personne
- **PASS 4 SPECTACLES – non compris le spectacle enfants -**
 - ✓ 32.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur les tarifs cités ci-dessus**

OBJET : MUTUALISATION DE LA BALAYEUSE – CONVENTION DE BALAYAGE ENTRE LA COMMUNE D'ABILLY ET LA COMMUNE DE DESCARTES – Délib. n°9-6/01/16

Madame le Maire rappelle la convention de balayage signée entre la Commune d'ABILLY et la Commune de DESCARTES, cette convention avait été établie pour 12 mois.

Messieurs RIBOULET et MARCHAIS, adjoints, donnent un compte-rendu de la prestation assurée par la commune d'ABILLY et précisent que le coût de la prestation a été insuffisant par rapport notamment aux frais d'entretien du matériel.

Une réunion s'est déroulée à la Mairie d'ABILLY avec les élus de DESCARTES qui a permis de revoir le coût de la prestation qui s'élèverait à 400.00 € la journée. Les autres termes de la convention restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur la convention présentée**
- **charge son Maire de signer la présente convention avec Monsieur le Maire de Descartes**

De plus, Messieurs RIBOULET et MARCHAIS précisent qu'ils continuent leur démarche sur la mutualisation de matériels.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE ET LA POSE D'UN FAUX PLAFOND A LA SALLE DES FETES DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURAL (ENVELOPPE SOCLE) – Délib. N°1-7/01/16

Madame le Maire rappelle les travaux déjà effectués à la Salle des Fêtes, à savoir le remplacement de l'ensemble des menuiseries et propose afin de réduire les coûts de chauffage de cette salle de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rural – enveloppe socle – pour le

remplacement du système de chauffage et la pose d'un faux plafond afin de réduire le volume chauffé.

Le coût global du projet est estimé à 65 000.00 € HT dont 7 930.00 € HT d'études.

Le financement s'établit ainsi :

DEPENSES H.T.		RECETTES	
Nature des Dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Etudes	7 930.00 €	FDSR : Enveloppe Socle : Dont : 11 979.00 € 19 104.00 €	30 983.00 €
Travaux	57 070.00 €	Autofinancement	34 017.00 €
TOTAL	65 000.00 €		65 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rural – enveloppe socle**
- **Charge Mme la Maire de signer toutes les pièces s'y rapportant.**

OBJET : TEMPS AMENAGE PERISCOLAIRE -RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT dans les communes de moins – 2000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou suppression de service EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-5° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984 – INTERVENANT ZUMBA – Délib. n°2-8/01/16

Madame le Maire rappelle le déroulement des temps aménagés périscolaires, elle précise que pour la période du 4 janvier au 5 février 2016, il manque un intervenant.

Mme DISCHERT-CAUMONT Sandrine, intervenant en Zumba a proposé d'intervenir au sein de l'Ecole d'ABILLY.

Madame le Maire propose de recruter cette personne pour une période allant du 4 janvier au 5 février 2016 et renouveler le contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire par la suite si la personne le souhaite et donne satisfaction.

Elle propose de prendre la délibération ci-dessous pour créer l'emploi.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-5° ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- La création d'un emploi permanent d'agent d'animation de 2^{ème} classe – intervenant dans le cadre des Temps Aménagés Périscolaires dans le grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale contractuel à temps non complet, à raison de 2.00 heures hebdomadaires, à compter du 4 janvier 2016

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 4 janvier 2016 au 5 juillet 2016 compte tenu de la mise en place des Temps Aménagés Périscolaires à l'Ecole.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES – Dossier n°9

✓ **Collège Louis Léger – LE GRAND PRESSIGNY**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Collège Louis Léger du GRAND PRESSIGNY précisant l'organisation d'un voyage en Angleterre au mois de mars prochain et sollicitant une aide financière pour une élève d'ABILLY fréquentant cet établissement, sachant que le coût du voyage s'élève à 362.32 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide d'attribuer à la famille une aide de 50.00 €**
- **précise que cette aide sera versée à la famille sur présentation d'un RIB et d'un justificatif de participation au voyage**

✓ **Acquisition jeux – Ile de la Claise**

Madame Isabelle DAMANGE, adjointe, rappelle qu'un jeu a été enlevé sur l'aire de jeux de l'Ile de la Claise, celui-ci devenant dangereux.

Elle précise qu'elle a contacté plusieurs fournisseurs pour la fourniture et la pose d'un jeu similaire qui permet plusieurs activités.

Elle donne lecture de la proposition établie par la Sté MEFRAN – LA POUZE (49) qui propose la fourniture et la pose d'un jeu – REF. 1001 pattes « Le Papillon » pour les enfants de 2 à 10 ans pour un montant de 9 850.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide l'acquisition de ce jeu pour un montant de 9 850.00 € H.T.**
- **précise que le financement sera prévu au BP 2016**

✓ **Remboursement Mlle Aurélie ALVAREZ – Directrice de l'Ecole**

Madame le Maire rappelle le spectacle de Noël de l'Ecole sur le thème des danses espagnoles. Elle précise que Mme ALVAREZ Aurélie a acheté des robes de flamenco par internet pour un montant de 116.60 € et qu'il convient de la rembourser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **donne son accord sur le remboursement d'un montant de 116.60 €**

✓ **Tour de table**

Jean-Pierre RIBOULET : précise que le congrès des maires de France se déroulera du 31 mai au 3 juin 2016

COMMUNE D'ABILLY (INDRE ET LOIRE) – REUNION DU 13 JANVIER 2016

Michèle GONNEAU : donne des informations sur les nids des frelons asiatiques et indique qu'il serait nécessaire de contacter les propriétaires du Relais de Touraine afin de faire détruire le nid existant.

Hélène ROBIN : précise que des sacs de déchets ménagers sont déposés de façon sauvage

Arnaud BANNIER : demande d'étudier la possibilité de barrer le chemin du Fondeillant l'hiver afin de ne pas accentuer la dégradation du chemin.

Isabelle DAMANGE : précise qu'elle a été contactée par une société par la fourniture d'un plateau multisports. Elle indique qu'elle va recevoir prochainement le commercial et étudier les aides qui pourraient être accordées pour un tel projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00

récapitulatif des dossiers traités et des délibérations prises

Nature	Références
- Approbation rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud	Délib. n°3-1/01/16
- Approbation du rapport d'activités 2014 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire	Délib. n°4-2/01/16
- Aménagement de la rue de la Chocolaterie : convention de maîtrise d'œuvre et estimation sommaire des travaux	Délib. n°5-3/01/16
- Biens vacants sans maître – propriétaire décédé	Délib. n°6-4/01/16
- Tarifs 2016	Délib. n°7-5/01/16
- Augmentation des loyers	
- programmation culturelle – fixation des tarifs – spectacles 2016	Délib. n°8-5/01/16
- Mutualisation de la balayeuse – convention de balayage entre la commune d'ABILLY et la Commune de DESCARTES	Délib. n°9-6/01/16
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire pour le remplacement du système de chauffage et la pose d'un faux plafond à la salle des fêtes dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rural (enveloppe socle)	Délib. n°1-7/01/16
- Temps aménagé périscolaire – recrutement d'un agent contractuel – intervenant Zumba	Délib. n°2-8/01/16
- Questions diverses : <ul style="list-style-type: none">→ Collège Louis Léger – LE GRAND PRESSIGNY – participation voyage→ Acquisition jeu Ile de la Claise→ Remboursement Aurélie ALVAREZ-Directrice Ecole→ Tour de table→ Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement – Délibération rattachée	Dossier n°9 Délib. n°10-9/01/16 Délib. n°11-9/01/16 Délib. n°12-9/01/16 Délib. n°13-10/01/16

Délibération rattachée :

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT – Délib. n°13-10/01/16

Le Maire d'ABILLY ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

COMMUNE D'ABILLY (INDRE ET LOIRE) – REUNION DU 13 JANVIER 2016

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

BRAULT P.	RIBOULET J.P.	MARCHAIS B.	DAMANGE I.	BROSSARD P.
LOISEAU T.	WATTELLE J.	MAZZONI M.	GONNEAU M.	FAYOL G.
BRAULT S.	JUIN S.	BANNIER A.	ROBIN H.	DUGUÉ L.

P* pouvoir

A* absent